

**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 21 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**50 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'OJ n°8), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Sandrine CHAUVEAU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Julien MILLOT a donné pouvoir à Charles BARON, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Nathalie ROMANOWSKI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**3 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Myriam GILLET-ACCART.

**12 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nicole JEDYNSKI, Gérard PAILLARD, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

**1 Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote** : Charles BARON.

Date de la convocation	Mardi 15 novembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	50
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2022-139**

**Objet : Élection d'un représentant au Syndicat Mixte Yonne Beuvron**

Afin de pallier au départ d'un membre titulaire, le Président propose au Conseil Communautaire d'élire un représentant titulaire et, le cas échéant, un représentant suppléant parmi les candidatures proposées et/ou reçues en cours séance pour siéger au sein du Syndicat Mixte Yonne Beuvron. Avec un avis favorable du Bureau Communautaire, le Président présente la candidature de Monsieur Alain MARC en qualité de membre titulaire pour siéger au sein du Syndicat Mixte Yonne Beuvron.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

**Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée à l'unanimité, ÉLIT Monsieur Alain MARC en qualité de membre titulaire pour siéger au sein du Syndicat Mixte Yonne Beuvron.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 21 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**50 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'OJ n°8), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Sandrine CHAUVEAU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Julien MILLOT a donné pouvoir à Charles BARON, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Nathalie ROMANOWSKI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**3 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Myriam GILLET-ACCART.

**12 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nicole JEDYNSKI, Gérard PAILLARD, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

**1 Conseiller suppléant présent avant un pouvoir de vote** : Charles BARON.

Date de la convocation	Mardi 15 novembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	50
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2022-140**

**Objet** : Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Cession d'une parcelle à la SCI TAM

Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Autoriser la vente à la SCI TAM, sise 16 route de Sévigné 21460 ÉPOISSES, de la parcelle « lot 9 » d'une surface de 2 630 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » sur la commune d'AVALLON, au prix de 23,45 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette de 61 673,50 euros HT (cf. : TVA à 20%), étant précisé que les frais de bornage et d'accès sont à la charge de la collectivité et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,  
Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **AUTORISE la vente à la SCI TAM, sise 16 route de Sévigné 21460 ÉPOISSES, de la parcelle « lot 9 » d'une surface de 2 630 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » sur la commune d'AVALLON, au prix de 23,45 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette de 61 673,50 euros HT (cf. : TVA à 20%), étant précisé que les frais de bornage et d'accès sont à la charge de la collectivité et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,**
- **AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 21 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**50 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'OJ n°8), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Sandrine CHAUVEAU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Julien MILLOT a donné pouvoir à Charles BARON, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Nathalie ROMANOWSKI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**3 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Myriam GILLET-ACCART.

**12 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nicole JEDYNSKI, Gérard PAILLARD, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

**1 Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote** : Charles BARON.

Date de la convocation	Mardi 15 novembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	50
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2022-141**

**Objet : Parc d'activités « Porte du MORVAN » - Cession d'une parcelle au Garage CONTANT**

Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Autoriser la vente au Garage CONTANT, sis 42 rue Saint-Jacques 21230 ARNAY-LE-DUC, de la parcelle « ZB 117 » d'une surface de 12 687 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte du MORVAN » sur la commune de MAGNY, au prix de 11,20 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette de 142 094,40 euros HT (cf. : TVA à 20%), étant précisé que les frais de bornage, si nécessaire, sont à la charge de la collectivité et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,  
Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **AUTORISE** la vente au Garage **CONTANT**, sis 42 rue Saint-Jacques 21230 **ARNAY-LE-DUC**, de la parcelle « ZB 117 » d'une surface de 12 687 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte du **MORVAN** » sur la commune de **MAGNY**, au prix de 11,20 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette de 142 094,40 euros HT (cf. : TVA à 20%), étant précisé que les frais de bornage, si nécessaire, sont à la charge de la collectivité et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 21 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**50 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'OJ n°8), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Sandrine CHAUVEAU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Julien MILLOT a donné pouvoir à Charles BARON, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Nathalie ROMANOWSKI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**3 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Myriam GILLET-ACCART.

**12 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nicole JEDYNSKI, Gérard PAILLARD, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

**1 Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote** : Charles BARON.

Date de la convocation	Mardi 15 novembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	50
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2022-142**

**Objet** : Zone d'activités de VILLIERS-NONAINS (commune de SAINT-BRANCHER) – Cession de la parcelle au GAEC de la Maison des Champs

Par la délibération 2019-18 du 19 mars 2019, Monsieur Jean-Michel BEAUGER rappelle que le Conseil Communautaire l'avait autorisé à céder les parcelles A n°240 et A n°242, d'une surface totale de 1,506 ha, de la zone d'activités de VILLIERS-NONAINS (commune de SAINT-BRANCHER) pour un montant forfaitaire de 5 500,00 euros HT à la commune de SAINT-BRANCHER. A la suite des explications apportées en cours de séance et compte tenu que la commune de SAINT-BRANCHER a renoncé à acquérir les parcelles susvisées (réf. : délibération 2022\_30 en date du 5 octobre 2022), il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Retirer la délibération 2019-18 du 19 mars 2019,
- Autoriser la vente au GAEC de la Maison des Champs, sis La Maison des Champs 89630 SAINT-LÉGER-VAUBAN, des parcelles A n°240 et A n°242 d'une surface totale de 1,506 ha de la zone d'activités de VILLIERS-NONAINS (commune de SAINT-BRANCHER) pour un montant forfaitaire de 5 500,00 euros HT (cf. : TVA à 20%), étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,  
Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.



**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **RETIRE la délibération 2019-18 du 19 mars 2019,**
- **AUTORISE la vente au GAEC de la Maison des Champs, sis La Maison des Champs 89630 SAINT-LÉGER-VAUBAN, des parcelles A n°240 et A n°242 d'une surface totale de 1,506 ha de la zone d'activités de VILLIERS-NONAINS (commune de SAINT-BRANCHER) pour un montant forfaitaire de 5 500,00 euros HT (cf. : TVA à 20%), étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,**
- **AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 21 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**50 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'OJ n°8), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Sandrine CHAUVEAU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Julien MILLOT a donné pouvoir à Charles BARON, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Nathalie ROMANOWSKI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**3 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Myriam GILLET-ACCART.

**12 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nicole JEDYNSKI, Gérard PAILLARD, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

**1 Conseiller suppléant présent avant un pouvoir de vote** : Charles BARON.

Date de la convocation	Mardi 15 novembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	50
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2022-143**

**Objet : Classement de la voirie communale desservant la déchetterie de SAINT-BRANCHER en voirie intercommunale**

Monsieur Gérard PAILLARD rappelle que toutes les voies communales desservant des équipements communautaires sont classées en voirie intercommunale. Considérant la création d'une déchetterie intercommunale sur la commune de SAINT-BRANCHER, il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Classer la voie communale allant de l'intersection de la RD 33 jusqu'au panneau indiquant l'entrée du bourg de SAINT-BRANCHER, pour une longueur de 600 mètres, en voirie intercommunale (cf. : plan annexé),  
Et, le cas échéant,
- Valider le nouveau mètre du classement de la voirie intercommunale à hauteur de 10 976 mètres (cf. : tableau annexé),
- Retirer 600 mètres de la voirie communale hors agglomération du total de la voirie communale de la commune de SAINT-BRANCHER éligible au fonds de concours « voirie communale » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **CLASSE** la voie communale allant de l'intersection de la RD 33 jusqu'au panneau indiquant l'entrée du bourg de SAINT-BRANCHER, pour une longueur de 600 mètres, en voirie intercommunale (*cf. : plan annexé*),
- **VALIDE** le nouveau métré du classement de la voirie intercommunale à hauteur de 10 976 mètres (*cf. : tableau annexé*),
- **RETIRE** 600 mètres de la voirie communale hors agglomération du total de la voirie communale de la commune de SAINT-BRANCHER éligible au fonds de concours « voirie communale » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 21 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**50 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'OJ n°8), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Sandrine CHAUVEAU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Julien MILLOT a donné pouvoir à Charles BARON, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Nathalie ROMANOWSKI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**3 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Myriam GILLET-ACCART.

**12 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nicole JEDYNSKI, Gérard PAILLARD, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

**1 Conseiller suppléant présent avant un pouvoir de vote** : Charles BARON.

Date de la convocation	Mardi 15 novembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	50
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2022-144**

**Objet : Taxe d'aménagement**

Monsieur Bernard RAGAGE explique que l'article 109 de la loi de finances 2022 rend obligatoire le reversement de la taxe d'aménagement entre les communes membres et les EPCI au prorata des charges de financement des équipements assumés par chaque collectivité. Il explique également que l'article L331-2 du Code de l'Urbanisme indique que « *tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du Conseil Municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI ou du groupement de collectivités* ». En termes de calendrier pour rendre effectives les obligations de reversement de la taxe d'aménagement entre les communes et les intercommunalités, Monsieur Bernard RAGAGE indique que les clés de partage devront passer par des délibérations concordantes comme suit :

- Avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier suivant,
- Avant le 31 décembre 2022 pour les reversements des produits perçus en 2022 et ceux à percevoir en 2023.

En application de la proratisation des charges de financement des équipements assumés par chaque collectivité prévue par la loi de finances 2022 et sur la proposition unanime du Bureau Communautaire, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Décider le reversement, par les communes membres à la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, uniquement des produits de la taxe d'aménagement inhérente aux aménagements réalisés sur les zones d'activités intercommunales compte tenu que c'est l'intercommunalité qui prend en charge tous les équipements structurants (réseaux, travaux annexes, voirie...),
- Décider que tous les autres produits de la taxe d'aménagement resteront acquis aux communes membres compte tenu que l'intercommunalité ne prend pas en charge les équipements structurants (réseaux, travaux annexes, voirie...) qui sont financés par lesdites communes membres, Et, le cas échéant,
- Retenir l'échéance du 31 décembre 2022 pour les délibérations concordantes,
- Demander aux communes membres de prendre une délibération concomitante dans le même sens avant le 31 décembre 2022 pour les reversements des produits perçus en 2022 et ceux à percevoir en 2023,
- Dire que le reversement de la taxe d'aménagement à percevoir par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN se fera par les attributions de compensation,
- Autoriser le Président à mettre en œuvre la présente décision.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** le reversement, par les communes membres à la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, uniquement des produits de la taxe d'aménagement inhérente aux aménagements réalisés sur les zones d'activités intercommunales compte tenu que c'est l'intercommunalité qui prend en charge tous les équipements structurants (réseaux, travaux annexes, voirie...),
- **DÉCIDE** que tous les autres produits de la taxe d'aménagement resteront acquis aux communes membres compte tenu que l'intercommunalité ne prend pas en charge les équipements structurants (réseaux, travaux annexes, voirie...) qui sont financés par lesdites communes membres,
- **RETIENT** l'échéance du 31 décembre 2022 pour les délibérations concordantes,
- **DEMANDE** aux communes membres de prendre une délibération concomitante dans le même sens avant le 31 décembre 2022 pour les reversements des produits perçus en 2022 et ceux à percevoir en 2023,
- **DIT** que le reversement de la taxe d'aménagement à percevoir par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN se fera par les attributions de compensation,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOERIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 21 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**50 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'0J n°8), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Sandrine CHAUVEAU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Julien MILLOT a donné pouvoir à Charles BARON, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Nathalie ROMANOWSKI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**3 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Myriam GILLET-ACCART.

**12 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nicole JEDYNSKI, Gérard PAILLARD, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

**1 Conseiller suppléant présent avant un pouvoir de vote** : Charles BARON.

Date de la convocation	Mardi 15 novembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	50
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2022-145**

**Objet : Création d'une régie de recettes pour la piscine intercommunale**

Monsieur Bernard RAGAGE rappelle que le transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine d'AVALLON » à la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-AVALLON est effectif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Considérant que la convention de gestion signée entre la ville d'AVALLON et la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN prend fin au 31 décembre 2022, il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Créer une régie de recettes pour la piscine intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à mettre en œuvre la présente décision.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **CRÉE une régie de recettes pour la piscine intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente délibération.**

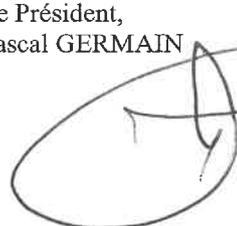
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN





*Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 21 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**50 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'OJ n°8), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Sandrine CHAUVEAU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Julien MILLOT a donné pouvoir à Charles BARON, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Nathalie ROMANOWSKI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**3 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Myriam GILLET-ACCART.

**12 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nicole JEDYNSKI, Gérard PAILLARD, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

**1 Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote** : Charles BARON.

Date de la convocation	Mardi 15 novembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	50
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2022-146**

**Objet : Décision modificative n°2022-4 du budget principal 2022**

Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver la décision modificative n°2022-4 du budget principal 2022 afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
020 – Dépenses imprévues	-4 950,00		
20422 – Subvention immobilier	4 950,00		
458101 – Dépenses ANNAY-LA-COTE	65,00	458201 – Recettes ANNAY-LA-COTE	65,00
458102 – Dépenses ANNÉOT	130,00	458202 – Recettes ANNÉOT	130,00
458105 – Dépenses ÉTAULES	3 230,00	458205 – Recettes ÉTAULES	3 230,00
458110 – Dépenses BLANNAY	200,00	458210 – Recettes BLANNAY	200,00
458120 – Dépenses CUSSY-LES-FORGES	1 700,00	458220 – Recettes CUSSY-LES-FORGES	1 700,00
458122 – Dépenses DOMECY-SUR-CURE	1 260,00	458222 – Recettes DOMECY-SUR-CURE	1 260,00
458136 – Dépenses SAINT-BRANCHER	400,00	458222 – Recettes SAINT-BRANCHER	400,00
458138 – Dépenses SAINT-LÉGER-VAUBAN	10 700,00	458238 – Recettes SAINT-LÉGER-VAUBAN	10 700,00
458144 – Dépenses VÉZELAY	1 150,00	458238 – Recettes VÉZELAY	1 150,00
458146 – Dépenses ARCY-SUR-CURE	120,00	458246 – Recettes ARCY-SUR-CURE	120,00
458149 – Dépenses FOISSY-LES-VÉZELAY	550,00	458249 – Recettes FOISSY-LES-VÉZELAY	550,00
<b>Total</b>	<b>19 505,00</b>	<b>Total</b>	<b>19 505,00</b>

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
60613 – Chauffage urbain	5 400,00		
60622 – Carburants	1 000,00		
6135 – Locations mobilières	2 000,00		
6231 – Annonces et insertions	3 600,00		
6281 – concours divers	5 300,00		
6284 – Redevances services rendus	2 800,00		
63512 – Taxes foncières	1 270,00		
6521 – Déficit budgets annexes à caractère administratif	134 967,21		
6531 – Indemnités	530,00		
6533 – Cotisations de retraite	25,00		
6534 – cotisation de sécurité sociale	150,00		
022 – Dépenses imprévues	-157 042,21		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2022-4 du budget principal 2022 telle qu'elle est présentée.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOËRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 21 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**50 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'OJ n°8), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Sandrine CHAUVEAU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Julien MILLOT a donné pouvoir à Charles BARON, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Nathalie ROMANOWSKI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**3 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Myriam GILLET-ACCART.

**12 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nicole JEDYNSKI, Gérard PAILLARD, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

**1 Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote** : Charles BARON.

Date de la convocation	Mardi 15 novembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	50
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2022-147**

**Objet : Décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés »**

Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver la décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés » afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
605 – Travaux	14 900,00	703 – Vente de produits résiduels	85 600,00
611 – Sous-traitance	83 700,00	7588 –Autres	1 700,00
658 – Charges diverses de la gestion courante	-9 300,00	773 – Mandats annulés	4 000,00
6615 – Intérêts ligne de trésorerie	5 000,00	778 – Autres produits exceptionnels	3 000,00
<b>Total</b>	<b>94 300,00</b>	<b>Total</b>	<b>94 300,00</b>

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le

ID : 089-200039758-20221119-DCC2022\_147-BF



**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés » telle qu'elle est présentée ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOHRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 21 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**50 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'OJ n°8), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Sandrine CHAUVEAU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Julien MILLOT a donné pouvoir à Charles BARON, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Nathalie ROMANOWSKI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**3 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Myriam GILLET-ACCART.

**12 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nicole JEDYNSKI, Gérard PAILLARD, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

**1 Conseiller suppléant présent avant un pouvoir de vote** : Charles BARON.

Date de la convocation	Mardi 15 novembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	50
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2022-148**

**Objet** : Décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 « gestion du service Enfance/Jeunesse »

Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver la décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 « gestion du service Enfance/Jeunesse » afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
21318 – Autres bâtiments publics	6 000,00		
2188 – Autres Immobilisations	878,00		
		021 – Virement de la section de fonctionnement	6 878,00
<b>Total</b>	<b>6 878,00</b>	<b>Total</b>	<b>6 878,00</b>

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
6042 – Achat de prestations de service	1 400,00	70632 –Redevances à caractère social	6 000,00
60613 – Chauffage urbain	10 700,00	7066 –Redevances à caractère social	6 700,00
60632 – Fournitures de petit équipement	-878,00	744 – FCTVA	495,00
6162 – Assurances dommages	3 630,00	7478 – Subventions	50 137,00
6156 – Maintenance	3 600,00		
6218 – Autre personnel extérieur	12 000,00		
64131 – Rémunération personnel non titulaire	20 000,00		
64138 – Autres indemnités	6 000,00		
65888 – Autres	2,00		
023 – Virement à la section d'investissement	6 878,00		
<b>Total</b>	<b>63 332,00</b>	<b>Total</b>	<b>63 332,00</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 « gestion du service Enfance/Jeunesse » telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN






**Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 21 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**50 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'OJ n°8), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Sandrine CHAUVEAU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Julien MILLOT a donné pouvoir à Charles BARON, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Nathalie ROMANOWSKI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**3 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Myriam GILLET-ACCART.

**12 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nicole JEDYNSKI, Gérard PAILLARD, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

**1 Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote** : Charles BARON.

Date de la convocation	Mardi 15 novembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	50
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2022-149**

**Objet : Décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »**

Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver la décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
3555 – Terrains aménagés	136 937,00		
		021 – Virement de la section de fonctionnement	136 937,00
<b>Total</b>	<b>136 937,00</b>	<b>Total</b>	<b>136 937,00</b>

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
		7015 – Variation des stocks de terrains aménagés	-136 937,00
		71355 – Variation des stocks de terrains aménagés	136 937,00
023 – Virement à la section d'investissement	136 937,00	7552 – Déficit du budget annexe	136 937,00
<b>Total</b>	<b>136 937,00</b>	<b>Total</b>	<b>136 937,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » telle qu'elle est présentée ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN




**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 21 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**50 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'OJ n°8), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote** : Sandrine CHAUVEAU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Julien MILLOT a donné pouvoir à Charles BARON, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Nathalie ROMANOWSKI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

**3 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Myriam GILLET-ACCART.

**12 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nicole JEDYNSKI, Gérard PAILLARD, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

**1 Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote** : Charles BARON.

Date de la convocation	Mardi 15 novembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	50
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2022-150**

**Objet : Instauration de l'indemnité horaire normal de travail de nuit**

Compte tenu du transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine », le Président explique que les adjoints techniques peuvent travailler pendant les horaires de nuit entre 22 heures et 6 heures. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour instaurer l'indemnité horaire normal de travail de nuit aux agents relevant des cadres des emplois suivants :

Filières	Cadres d'emplois	Service
Technique	Adjoint technique	Piscine
Animation	Adjoint d'animation	



**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, INSTAURE l'indemnité horaire normal de travail de nuit aux agents relevant des cadres des emplois suivants :**

Filières	Cadres d'emplois	Service
Technique	Adjoint technique	Piscine
Animation	Adjoint d'animation	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,  
Camille BOERIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN

